

Institution de la délibération

Bernard Manin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21302>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 500-501

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Bernard Manin, « Institution de la délibération », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21302>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Institution de la délibération

Bernard Manin

Bernard Manin, *directeur d'études*

Démocratie délibérative et démocratie représentative

- 1 LES études récentes établissent souvent un contraste entre la théorie et la pratique délibératives de la démocratie d'une part, et les institutions représentatives d'autre part. La théorie de la démocratie délibérative qui voit dans la délibération des citoyens ordinaires la source de la légitimité, tout comme les pratiques qu'elle a inspirées (sondages délibératifs, jurys ou assemblées de citoyens, conférences de consensus) sont fréquemment présentées comme des substituts ou des dépassements de la démocratie représentative qui faisait des assemblées élues le lieu par excellence de la délibération politique. Le séminaire s'est attaché à étudier et à mettre en question ce schéma d'opposition simple entre démocratie délibérative et démocratie représentative.
- 2 Dans un premier temps, on a montré que les pratiques délibératives impliquant les citoyens ordinaires qui se sont diffusées au cours des dernières années ne se sont pas substituées aux institutions représentatives classiques, mais qu'elles les ont plutôt complétées et enrichies (cf. les travaux de Loïc Blondiaux, Bernard Manin, Mark Warren). On a également mis en lumière la vitalité de l'idéal représentatif, attestée à la fois par de nouvelles conceptions de la représentation récemment avancées (la représentation comme *advocacy* de Nadia Urbinati, ou la représentation « gyroscopique » de Jane Mansbridge), et par de nouvelles exigences vis-à-vis des assemblées représentatives (en particulier l'exigence d'inclusion).
- 3 Dans un second temps, on a étudié le fonctionnement de plusieurs dispositifs délibératifs effectivement utilisés en s'appuyant sur les travaux de James Fishkin pour les sondages délibératifs, de Michael Brown pour les panels de citoyens, et de Mark Warren pour l'assemblée de citoyens de Colombie Britannique. On a ici présenté et discuté la thèse selon laquelle les membres de ces « mini-publics » sont en fait perçus comme des représentants, faisant entendre la voix de ceux qui ne sont ni des experts,

ni des politiciens professionnels (cf. la notion de « représentants-citoyens » élaborée par Mark Warren). La possibilité d'une légitimité démocratique sans élection a aussi été explorée dans un autre cas, celui des cours constitutionnelles (travaux de Christopher L. Eisgruber et de Pierre Rosanvallon).

- 4 Enfin, on a mis en lumière les limitations de dispositifs qui réservent la délibération démocratique à de petits groupes dont les membres discutent entre eux. Partant de la question posée par Simone Chambers: « La délibération a-t-elle abandonné la démocratie de masse ? », le séminaire s'est interrogé sur les moyens d'élargir la délibération à de vastes publics. Dans cette perspective, on a réfléchi tout d'abord rôle de la rhétorique dans la délibération de masse (travaux de Bryan Garsten), puis bénéfices du débat contradictoire face à un grand auditoire (travaux de Bernard Manin).

Publications

- « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion », *Raisons politiques*, 2011, 42, p. 83-113
- « *L'avvocato del diavolo in democrazia. Il ruolo del contraddittorio nella deliberazione politica* », (*Lettura del Mulino* 2010), *Rivista il Mulino*, 2011, n° 1, p. 168-180.

INDEX

Thèmes : Philosophie et épistémologie